

Suites données par la SGDN aux recommandations fournies en 2021 par le Conseil consultatif (CC)

(Mars 2022)

Conseils	Mesures prises
Communications/relations gouvernementales	
<p>À la réunion du 22 mars 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC a également discuté de la question de savoir si la SGDN avait une stratégie de communication numérique nationale, suggérant qu'une telle stratégie pourrait avoir un impact positif sur le processus. 	<p>La SGDN continue d'élargir sa stratégie de communication numérique, non seulement sur le plan géographique, mais aussi en fonction des types de public. Les décisions d'élargissement sont prises sur la base d'analyses, des meilleures pratiques dans le domaine et de l'avancement continu de son approche visant à accroître la visibilité de son travail. Nous continuons de revoir notre approche globale sur une base régulière.</p>
<p>À la réunion du 14 juin 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC a également fourni des suggestions sur l'élargissement de la stratégie de communication de la SGDN et sur la façon dont la SGDN pourrait assumer une position plus prééminente de leader d'opinion relativement à certains domaines de son travail, comme la réconciliation et le consentement. 	<p>La SGDN cherchera des occasions de mettre en évidence et de communiquer plus largement sa pensée sur ces sujets afin de contribuer au débat sociétal de manière plus générale et de renforcer la confiance dans la SGDN et dans son engagement envers l'intérêt public.</p>
<p>À la réunion du 14 juin 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il a été suggéré qu'il pourrait être avantageux d'avoir un dialogue ouvert avec les collectivités afin d'incorporer leurs définitions existantes du développement durable dans le livre blanc sur la durabilité. 	<p>La SGDN a reconnu l'importance de fonder sa réflexion en matière de durabilité sur les approches et la compréhension utilisées par les collectivités autochtones et municipales qui sont ses partenaires potentiels.</p> <p>Certains aspects du processus de sélection d'un site ont été conçus pour faciliter cette démarche et une certaine compréhension a été acquise jusqu'ici par le biais de ces activités. La SGDN a entre autres aidé les collectivités : à élaborer un profil communautaire, organisé selon un cadre de durabilité; à élaborer une vision de la durabilité et un plan pour réaliser cette vision; et à s'appuyer sur ces éléments pour définir une vision du projet conforme à leur vision de la durabilité.</p>

Conseils	Mesures prises
<p>À la réunion du 20 septembre 2021 : Des membres du CC ont offert quelques suggestions concernant la mise à jour sur la visibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un membre du CC a suggéré que l'on envisage d'accélérer la cadence de l'expansion des activités de communication de la SGDN. • Un membre du CC a également suggéré que la SGDN intègre dans sa stratégie des considérations relatives au racisme environnemental, à la justice et à la convergence des changements climatiques ainsi que de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. • Les jeunes ont également été recommandés comme groupe important à prendre en considération. • Un membre du CC a suggéré d'étudier la possibilité d'avoir des cibles vers la carboneutralité. 	<p>La SGDN augmente activement la cadence de ses activités de sensibilisation. L'équipe de gestion cherchera d'autres occasions d'intégrer les sujets identifiés dans ses considérations stratégiques et communications.</p>
<p>À la réunion du 20 septembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres du CC ont souligné l'importance de la concertation menée avec les gouvernements provinciaux et de l'inclusion des organisations environnementales et de lutte contre les changements climatiques dans ses activités de sensibilisation. 	<p>L'équipe de gestion est d'accord avec ce conseil. La sensibilisation des gouvernements provinciaux est un élément essentiel de la stratégie des relations gouvernementales, et les organismes de défense de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques sont compris dans les plans de sensibilisation des parties prenantes.</p>
<p>À la réunion du 7 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des discussions sur la mise en oeuvre de la politique de réconciliation, un membre du CC a mis la SGDN en garde relativement à l'utilisation du terme « historique » pour désigner les traités, car ils demeurent encore pertinents aujourd'hui, et a parlé des traités qui couvrent une partie des Grands Lacs. 	<p>L'équipe de gestion en tiendra compte dans la documentation relative aux traités.</p>

Conseils	Mesures prises
Affaires réglementaires	
<p>À la réunion du 22 mars 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un membre du Conseil a suggéré de garder un œil sur certains autres projets qui avancent dans le processus réglementaire. 	<p>Le directeur des affaires réglementaires et de l'évaluation environnementale a assumé la responsabilité de ce suivi.</p>
<p>À la réunion du 14 juin 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne le processus réglementaire, le CC a suggéré qu'une étude menée par les collectivités pourrait aider à élaborer des questions de recherche. 	<p>La SGDN a documenté les questions des collectivités tout au long du processus de sélection d'un site et a adapté ses plans de travail internes pour y répondre. Une liste de questions de recherche et un large éventail d'études ont été élaborés en collaboration avec les collectivités de chacune des deux régions hôtes potentielles. Cela a conduit à la mise en place d'un programme de recherche commun à la collectivité et à la SGDN, ainsi que de mécanismes de participation continue des collectivités à la gestion et à la supervision des études.</p>
Sûreté	
<p>À la réunion du 20 septembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC appuie le travail de la SGDN d'élaboration de déclarations de confiance dans le programme technique. Un membre du CC a suggéré que la confiance dans la sûreté ne doit pas seulement être de nature technique, mais aussi sociale. Un membre du CC a suggéré que la SGDN travaille en étroite collaboration avec des communicateurs expérimentés dans la communication claire de sujets techniques complexes afin d'aider à renforcer la confiance dans la sûreté. Un membre du CC a également suggéré que la SGDN veille à ce que le public soit informé des paramètres de sûreté liés aux installations en surface. 	<p>La direction comprend qu'il est important que les déclarations relatives à la confiance abordent les questions de sûreté de la manière dont les collectivités elles-mêmes les ont exprimées, y compris les questions et les préoccupations relatives à la sûreté des installations de surface qui font partie du projet.</p>
<p>À la réunion du 7 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un membre du CC a suggéré que la discussion ne devrait pas seulement porter sur la protection de l'eau, mais aussi sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Un autre membre du CC a souligné l'importance de communiquer l'efficacité du robuste système à barrières multiples pour protéger l'eau. 	<p>L'équipe de gestion tiendra compte de ces commentaires lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre de sa stratégie de communication sur l'eau.</p>

Conseils	Mesures prises
Sélection d'un site	
<p><u>À la réunion du 7 décembre 2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres du CC ont discuté de l'importance de s'assurer que certaines informations hautement techniques contenues dans le rapport du groupe d'examen géoscientifique sont mises en contexte. 	<p>Le Groupe d'examen géoscientifique (GEG) agit en tant que groupe d'examen par les pairs externe et indépendant et ses rapports sont finalisés sans l'examen de la SGDN pour garantir et maintenir l'indépendance de ses opinions. L'équipe technique a fourni les commentaires du CC au GEG en décembre 2021.</p>

DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Compte tenu de la nature délicate de quelques avis sollicités par la SGDN, il a été jugé opportun de tenir certaines discussions à huis clos afin que les membres du CC aient toute la liberté nécessaire pour explorer en profondeur ces sujets et conseiller la SGDN.

La nature de ces discussions tenues à huis clos par le CC en 2020 est décrite ci-dessous. La SGDN a écouté les recommandations fournies et a discuté avec le CC des suites qu'elle a données à ses avis.

SÉLECTION D'UN SITE ET PARTENARIATS

Aux réunions du 22 mars 2021 et du 14 juin 2021 du Conseil consultatif :

- Le CC a discuté de l'importance d'écouter les collectivités partenaires potentielles concernant le calendrier de sélection d'un site et du fait que ces décisions devraient contribuer à maintenir avec les collectivités des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel.
- Les plans doivent continuer à être discutés de manière claire et transparente avec les collectivités.
- Le CC a suggéré que les accords d'hébergement reflètent les responsabilités des collectivités hôtes potentielles ainsi que de la SGDN, et que la clarification des rôles, des responsabilités et des pouvoirs clairs constitue une considération importante.
- Le CC a suggéré qu'il pourrait y avoir des problèmes mutuels entre les collectivités qui devront être pris en compte lors de la négociation séparément de chacun des accords d'hébergement.
- Le CC continue de souligner l'importance d'une stratégie de communication nationale qui décrit la nature judicieuse, transparente et défendable du processus de sélection d'un site.

DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Compte tenu de la nature délicate de quelques avis sollicités par la SGDN, il a été jugé opportun de tenir certaines discussions à huis clos afin que les membres du CC aient toute la liberté nécessaire pour explorer en profondeur ces sujets et conseiller la SGDN.

La nature de ces discussions tenues à huis clos par le CC en 2020 est décrite ci-dessous. La SGDN a écouté les recommandations fournies et a discuté avec le CC des suites qu'elle a données à ses avis.

À la réunion du 22 mars 2021 du Conseil consultatif :

- Le CC a discuté de l'importance de travailler en collaboration à l'établissement du dossier de sûreté afin qu'il réponde de manière satisfaisante aux questions et aux préoccupations du public.

À la réunion du 20 septembre 2021 du Conseil consultatif :

- Le Conseil a suggéré que la SGDN envisage de faire appel aux dirigeants de la collectivité pour communiquer l'importance d'un dialogue constructif et de la promotion du discours civil.

À la réunion du 20 septembre 2021 du Conseil consultatif :

- Le CC a suggéré qu'il pourrait être utile d'examiner si les municipalités pourraient incorporer des cérémonies, à leur manière, pour soutenir leur processus décisionnel.

À la réunion du 7 décembre 2021 du Conseil consultatif :

- Le CC a souligné l'importance de réfléchir à la manière d'appliquer la Loi de la Grande Terre aux évaluations et de solliciter la participation du Grand Conseil du Traité n° 3.

QUESTIONS TECHNIQUES

À la réunion du 22 mars 2021 du Conseil consultatif :

- Le Conseil a estimé que le processus de préparation sur place des grappes de combustible en vue de leur entreposage/stockage souterrain était un sujet important à aborder lors des activités de concertation et des communications avec les collectivités et le grand public.

PROCESSUS RÉGLEMENTAIRE

Aux réunions du 22 mars 2021 et du 7 décembre 2021 du Conseil consultatif :

DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Compte tenu de la nature délicate de quelques avis sollicités par la SGDN, il a été jugé opportun de tenir certaines discussions à huis clos afin que les membres du CC aient toute la liberté nécessaire pour explorer en profondeur ces sujets et conseiller la SGDN.

La nature de ces discussions tenues à huis clos par le CC en 2020 est décrite ci-dessous. La SGDN a écouté les recommandations fournies et a discuté avec le CC des suites qu'elle a données à ses avis.

- Compte tenu du manque d'expérience relativement au nouveau processus d'évaluation d'impact, le CC a suggéré qu'il serait utile d'élaborer une stratégie d'approbation réglementaire.